

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LAMENTIN DU MARDI 29 JANVIER 2019**

Heure de séance **16H00**  
Début de la séance : 16h40

**Président de séance :** Monsieur David ZOBDA – Maire

**Secrétaires :** Monsieur Louis-Félix FILET – Conseiller Municipal  
Madame Maëlle BOURGEOIS – Conseillère Municipale

**Présents :** - David ZOBDA Maire - Alex BRIGTHON 1er Adjoint - Judith LABORIEUX 4ème Adjointe - Justin LERIGAB 6ème Adjoint - Omer MURTE 8ème Adjoint - Ghislaine VROUST 9ème Adjointe - Louis CADIGNAN 11ème Adjoint - Rodolphe BOCALY - Monique ALCINDOR - Jean-Georges VALMINOS - Monique CRASPAG - Eugénie ZOBDA - Henri BASSON – SAMOT Fred - Christina JOSEPH-MONROSE - Louis Félix FILET - Josette OLLON - Yannick ETIENNE-NOTTE - Mylène CHARLOTTE épouse HABRICOT – Maëlle BOURGEOIS -

**Arrivés en cours de séance :** Claire TUNORFE 5ème Adjointe - José CRAMPEL -

**Absents :** - Claudie VETRO 2ème Adjointe - Miguel MARIE LUCE 3ème Adjoint - Marie Ange BIZON 7ème Adjointe - Luc LEDOUX 10ème Adjoint – Pierre SAMOT - Jeanne LOUIS-ZABETH - Eric RANGOM - Tania AUGUSTINE - Daniel MARIE-SAINTE - Eddy ORTOLE - Virginie MIAN - Nelly CHARLOTTE - Claude MARLIN - Johan GAUDOUX - Eric VALERE - Suzy SILLON – Mathilde LAMIEN -

## **ORDRE DU JOUR**

### **DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE**

- ⇒ Mise à jour des modalités de mise en concurrence et de publicité des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).

### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA SECURITE**

- ⇒ Modification de la délibération du Conseil Municipal DCM 11/12-14 du 22 décembre 2011 approuvant notamment la vente d'une parcelle communale cadastrée section X n° 1865, sur laquelle repose un Logement Evolutif Social (L.E.S.), située 2 Allée des Orchidées – Lotissement Montéol-Pelletier : établissement de l'acte de vente au profit des héritiers de Madame Paulette, Marie, Julienne HEURLIE.
- ⇒ Acquisition à titre gratuit d'une parcelle cadastrée section C n°633 de 534 m<sup>2</sup>, à usage de voie, appartenant à l'Etat (Direction Générale de l'Aviation Civile), en vue de son incorporation dans la voirie communale.

- ⇒ Vente au profit d'ODYSSI de deux parcelles cadastrées section C n° 678 et 679, issues de la division de l'immeuble communal cadastré section C n° 634 sis rue Saint-John Perse à Petit-Manoir, en vue de l'implantation d'un poste de refoulement et de locaux techniques.
- ⇒ Délégation accordée par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, l'habilitant à ester en justice en justice au nom de la Commune du Lamentin : définition des cas de délégation prévus par le 16° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

- ⇒ Approbation des modalités de réalisation de travaux de canalisation des eaux usées et pluviales / Rue Lucien Cognet.
- ⇒ Demande d'avis sur le projet de création d'une Réserve Naturelle Territoriale en Baie de Génipa.

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- ⇒ Majoration pour le travail intensif des opérateurs de vidéo protection.
- ⇒ Mise en œuvre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- ⇒ Renouvellement de la mise à disposition de Madame Manuella NOUREL auprès de l'Office de la Culture du Lamentin.
- ⇒ Renouvellement et extension de la convention de gestion dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la Ville et le CCAS.

### **POLICE MUNICIPALE**

- ⇒ Charte Commune – Association TDA-VHU relative à la mise en œuvre du plan d'actions de producteurs automobiles.

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- ⇒ Convention avec l'association SIDA Martinique.

### **DIRECTION DU CABINET DU MAIRE**

- ⇒ Attribution d'une subvention exceptionnelle Carnaval 2018 et 2019 à l'Office de la Culture du Lamentin (O.C.L.).

### **DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

- ⇒ Attribution de subventions exceptionnelles aux associations culturelles pour le Carnaval 2019.
- ⇒ Présentation du programme du Carnaval 2019.

### **INFORMATION**

#### ***MARCHES PUBLICS***

- ⇒ Information du Conseil Municipal sur les marchés accords-cadres passés selon les Procédures Formalisées, les Procédures Adaptées et les avenants en application des délégations approuvées par DCM 14/04-76 du 15 avril 2014 modifiée par la DCM 14/07-05 du 26 juin 2014.

### **QUESTIONS DIVERSES**

DCM-18/03-01

**MISE A JOUR DES MODALITES EN CONCURRENCE ET DE PUBLICITE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE.**

Annulation de la DCM 15/10-12 du 26 novembre 2015 relative aux nouvelles modalités de mise en concurrence et de publicité des Marchés à Procédures Adaptée (MAPA) ;

Approbation de la mise à jour des modalités de mise en concurrence et de publicité des Marchés à Procédure Adaptée dont le détail figure au tableau ci-dessous ;

**MODALITES MISE EN CONCURRENCE ET PUBLICITE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

| SEUIL EN HT   | PROCEDURE  | FORMALISATION   | PUBLICATION  | MATERIALISATION  | PROPOSITION D'ATTRIBUTION  | VALIDATION (CHOIX)   |
|---|--|---|--|--|--|--|
| 0 à 25 000 €  | M.A.P.A. sans formalités   | Présentation de plusieurs devis en fonction de la nature de l'achat | Pas de publicité. Cependant choix d'une offre répondant de manière pertinente au besoin conformément à l'article 30.I.8° du décret du 25 /03/2016 – <a href="#">article R2122-8 décret N° 2018-1075 du 3/12/2018 (*)</a> | Bon de commande ferme  | Service instructeur et/ou service référent   | Service Achat + Service Finances et DGS + le Maire.                  |
| 25 000 € à 90 000 €<br>pour tous les marchés              | M.A.P.A. Type 1  | Rapport d'opportunité validé par le Maire                           | Publicité adaptée (profil d'acheteur et/ou presse écrite locale)   | Contrat simplifié ou complet   | Rapport d'analyse des offres, (négociations si nécessaire) du service instructeur avec concours du service Achats, validé par le service des Marchés et avis de l'élu délégué  | Le Maire   |
| 90 000 € à 221 000 €<br>marchés de fournitures & services | M.A.P.A. Type 2  | Rapport d'opportunité validé par le Maire                           | - Journal des Annonces Légales (J.A.L.)ou<br>- Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.)<br>- Profil d'acheteur/ éventuellement Revue Spécialisée   | Contrat complet ou Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)   | Rapport d'analyse des offres, (négociations si nécessaire) du service instructeur avec concours du service Achats, validé par le service des Marchés et avis de la Commission Achats (élu finances – l'élu délégué)  | Le Maire<br>(confirme le classement ou demande une nouvelle analyse) |
| Services sociaux et services spécifiques (*)              | M.A.P.A. Type 3  | Rapport d'opportunité validé par le Maire                           | Publicité adaptée (profil acheteur—J.A.L ou BOAMP/JOUE si valeur estimée du besoin égale ou supérieur au seuil européen applicables à ces marchés  | Contrat simplifié ou complet ou Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet en fonction de la valeur estimée du besoin | Rapport d'analyse des offres, (négociations si nécessaire) du service instructeur avec concours du service Achats, validé par le service des Marchés et avis de la Commission Achats en fonction de la valeur estimée du besoin (élu finances – l'élu délégué) | Le Maire<br>(confirme le classement ou demande une nouvelle analyse) |
| 90 000 € à 520 000 €<br>marchés de travaux                | M.A.P.A Type 4   | Rapport d'opportunité validé par le Maire                           | - B.O.A.M.P ou J.A.L.<br>-Profil d'acheteur  | Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)  | Rapport d'analyse des offres, (négociations si nécessaire) du service instructeur avec concours du service Achats, validé par le service des Marchés et avis de la Commission Achats (élu finances – l'élu délégué DGST)                                       | Le Maire<br>(confirme le classement ou demande une nouvelle analyse) |
| 520 000 € à 5 548 000 €<br>marchés de travaux             | M.A.P.A Type 5<br>(sauf décision contraire du Maire : appel d'offres ouvert) | Rapport d'opportunité validé par le Maire                           | - B.O.A.M.P et/ou J.A.L.<br>-Profil d'acheteur<br>- Eventuellement Revue Spécialisée   | Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)  | Rapport d'analyse des offres, (négociations si nécessaire) du service instructeur avec concours du service Achats, validé par le service des Marchés et avis de la Commission Achats (élu finances – l'élu délégué DGST et élu opposition (**))                | Le Maire<br>(confirme le classement ou demande une nouvelle analyse) |

Délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité*

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA SECURITE

### AFFAIRES FONCIERES ET CONTENTIEUX

DCM-18/05-02

#### **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DCM 11/12-14 DU 22 DECEMBRE 2011 APPROUVANT NOTAMMENT LA VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION X N° 1865, SUR LAQUELLE REPOSE UN LOGEMENT EVOLUTIF SOCIAL (L.E.S.), SITUEE 2 ALLEE DES ORCHIDEES – LOTISSEMENT MONTEOL-PELLETIER : ETABLISSEMENT DE L'ACTE DE VENTE AU PROFIT DES HERITIERS DE MADAME PAULETTE, MARIE, JULIENNE HEURLIE.**

Approbation de la modification de la délibération complémentaire du Conseil Municipal référencée DCM-11/12-14 du 22 décembre 2011, approuvant notamment l'établissement de l'acte notarié relatif à la vente au profit de feu Madame Paulette, Marie, Julienne HEURLIE, de la parcelle cadastrée section X n° 1865, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, sur laquelle repose un Logement Evolutif Social (L.E.S.), de type F3, sise au 2 allée des Orchidées - Lotissement Montéol-Pelletier, moyennant le prix de cession de QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES (44 256,71 €) ;

Approbation de l'établissement d'un acte notarié en vue de la vente de la parcelle cadastrée section X n° 1865, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, sur laquelle repose un logement de type Logement Evolutif Social (L.E.S.), sise 2 allée des Orchidées, - Lotissement Montéol-Pelletier au profit des héritiers de Madame Paulette, Marie, Julienne HEURLIE, moyennant le prix de cession de QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES (44 256,71 €), l'attributaire ayant antérieurement à son décès, entièrement réglé le prix de vente et rempli toutes les obligations qui lui incombaient en vertu de son contrat préliminaire ;

Le reste de la délibération est inchangé.

*Adopté à l'unanimité*

DCM-18/05-03

#### **ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION C N° 633 DE 534 M<sup>2</sup>, A USAGE DE VOIE, APPARTENANT A L'ETAT (DIRECTION GENERALE DE L'AVIATIONCIVILE), EN VUE DE SON INCORPORATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE.**

Approbation de l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section C n° 633 d'une superficie de 534 m<sup>2</sup>, à usage de voie, appartenant à l'Etat (Direction Générale de l'Aviation Civile), située rue Saint-John Perse à Petit-Manoir, en vue de son incorporation dans la voirie communale ; cette voie assurant la desserte des immeubles actuellement cadastrés section C n° 632 et 634 ;

Délégation à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte en la forme administrative qui sera établi par les services de l'Etat et à procéder au règlement des éventuels frais afférents.

*Adopté à l'unanimité*

DCM-18/05-04

#### **VENTE AU PROFIT D'ODYSSI DE DEUX PARCELLES CADASTREES SECTION C N° 678 ET 679, ISSUES DE LA DIVISION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRE SECTION C N°634 SIS RUE SAINT-JOHN PERSE A PETIT-MANOIR, EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT ET DE LOCAUX TECHNIQUES.**

Approbation de la vente au profit d'ODYSSI – Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, de deux parcelles contiguës cadastrées section C n° 678 de 1 200 m<sup>2</sup> et C n° 679 de 95 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 1 295 m<sup>2</sup>, détachées de l'immeuble cadastré section C n° 634, sis rue Saint-John Perse à Petit-Manoir, lequel fait partie du domaine privé de la Commune, moyennant le prix de CENT SOIXANTE HUIT MILLE CENT EUROS (168 100 €) en vue de l'implantation d'un poste de refoulement et de locaux techniques ;

Délégation à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte notarié.

*Adopté à l'unanimité*

DCM-18/05-05

**DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE, L'HABILITANT A ESTER EN JUSTICE AUNOM DE LA COMMUNE DU LAMENTIN : DEFINITION DES CAS DE DELEGATION PREVUS PAR LE 16° DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Approbation de la modification de la disposition le 16. de l'article 1 de la délibération référencée DCM-18/08-77 du 13 décembre 2018, intitulée « Délégation au Maire de missions complémentaires », afin de définir les cas dans lesquels le Maire peut ester en justice, conformément au 16° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par ces termes :

« 16. a. D'intenter au nom de la Commune du Lamentin les actions en justice et de la défendre dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis comme suit :

- Intenter au nom de la Commune du Lamentin, les actions en justice et à la défendre dans les actions intentées contre elle, dans l'ensemble des situations susceptibles de se présenter ;
- Poursuivre le litige par toutes les instances, tous les degrés de juridiction et devant les juridictions de toute nature notamment administratives, civiles, pénales et devant le Tribunal des Conflits ;
- User de toutes les voies de recours contre les décisions défavorables aux intérêts de la Commune ;
- Effectuer les actes, procédures et formalités y afférents, notamment les procédures d'urgence, de référé, les actions en intervention volontaire, les assignations, les appels en garantie, les constitutions de partie civile, les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, les citations directes, les décisions de désistement ;
- Charger l'avocat de son choix ou un autre mandataire légalement habilité à cette fin, à assister la Commune ou à accomplir, au nom de la Commune, tous les actes de procédure ;

b. De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette compétence déléguée, selon l'article L 2122-23 du CGCT. »

*Adopté à l'unanimité*

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**ETUDE ET SUIVI DE TRAVAUX A L'ENTREPRISE**

DCM-18/05-06

**APPROBATION DES MODALITES DE REALISATION DE TRAVAUX DE CANALISATION DES EAUX USEES ET PLUVIALES - RUE LUCIEN COGNET.**

Approbation des modalités de réalisation des travaux de canalisation des eaux usées et pluviales - Rue Lucien Cognet ;

Délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention financière relative aux travaux de canalisation des eaux pluviales ;

Délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite relative aux travaux de canalisation.

*Adopté à l'unanimité*

**ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

DCM-18/05-07

**DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE TERRITORIALE EN BAI DE GENIPA.**

Avis favorable sur le projet de création d'une Réserve Naturelle Territoriale en Baie de Génipa.

*Adopté à l'unanimité*

DCM-18/05-08

**MAJORATION POUR TRAVAIL INTENSIF DES OPERATEURS DE VIDEO PROTECTION**

Approbation d'une majoration spéciale pour travail intensif fixée à 0.80 € de l'heure, en faveur des opérateurs de vidéo protection, effectuant leurs missions de 21H00 à 6H00 du matin, portant ainsi le taux horaire à 0,97 €.

*Adopté à l'unanimité*

DCM-18/05-09

**MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (P.E.C.) EN FAVEUR DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES DE L'EMPLOI.**

Approbation sur la mise en œuvre du dispositif Parcours Emploi et Compétences (PEC), notamment pour le renouvellement des CUI-CAE ;

Approbation du principe de recrutement d'agents dans le cadre du PEC ;

Délégation à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents afférents au renouvellement des CUI-CAE via le dispositif PEC, les conventions, les demandes d'aide de l'Etat et les contrats de travail ;

Approbation de l'inscription des dépenses correspondantes au budget communal.

*Adopté à l'unanimité*

DCM-18/05-10

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE MADAME MANUELLA NOUREL AUPRES DE L'OFFICE DE LA CULTURE DU LAMENTIN.**

Approbation du renouvellement de la mise à disposition de Madame Manuella NOUREL auprès de l'Office de la Culture (O.C.L.), pour une durée d'un an, soit du 16 janvier 2019 au 15 janvier 2020 ;

Délégation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition.

*Adopté à l'unanimité*

DCM-18/05-11

**RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE LA CONVENTION DE GESTION DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DES MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE CCAS.**

Approbation du renouvellement de la convention de gestion dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la Ville et le CCAS, pour une durée de six (06), ans soit du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2024 ;

Approbation de l'extension de la convention de gestion entre la Ville et le CCAS en y intégrant la prestation assurée par le service Communication Externe ;

Délégation à Monsieur le Maire pour la signature de ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

## **POLICE MUNICIPALE**

### POLICE MUNICIPALE

DCM-18/05-12

#### **CHARTRE COMMUNE – ASSOCIATION TDA-VHU RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS DE PRODUCTEURS AUTOMOBILES.**

Délégation à Monsieur le Maire pour la signature de la Charte entre la ville du Lamentin et l’Association TDA-VHU relative à la mise en œuvre du plan d’actions des producteurs automobiles.

*Adopté à l’unanimité*

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

### SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

DCM-18/05-13

#### **CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION SIDA MARTINIQUE**

Délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention entre la Ville et l’Association Action SIDA Martinique, dans le cadre des festivités carnavalesques.

*Adopté à l’unanimité*

## **DIRECTION DU CABINET DU MAIRE**

### CABINET DU MAIRE

DCM-18/05-14

#### **ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CARNAVAL 2018 ET 2019 A L’OFFICE DE LA CULTURE DU LAMENTIN (O.C.L.).**

Approbation du versement, en une fois, d’une subvention d’un montant total de CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (165 000 €), à l’Office de la Culture du Lamentin pour l’organisation du carnaval soit 55 000 € pour 2018 et 110 000 € pour 2019.

Délégation à Monsieur le Maire pour le règlement de la dépense.

*Adopté à l’unanimité*

## **DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

### AFFAIRES CULTURELLES

DCM-18/05-15

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR LE CARNAVAL 2019**

Approbation du versement, en une fois, de subventions à diverses associations culturelles du Lamentin, dans le cadre de l’organisation du carnaval 2019, conformément au tableau ci-dessous :



| <b>N°</b> | <b>ASSOCIATIONS</b>         | <b>SUBVENTIONS ALLOUEES</b> |
|-----------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>1</b>  | A SOU YO                    | 2 500 €                     |
| <b>2</b>  | KBC                         | 2 500 €                     |
| <b>3</b>  | MADJIKAZWEL                 | 2 500 €                     |
| <b>4</b>  | NOU PA SAV                  | 2 500 €                     |
| <b>5</b>  | PETROL BAND                 | 2 500 €                     |
| <b>6</b>  | SA KI FET FET               | 2 500 €                     |
| <b>7</b>  | SE NOU MEM                  | 2 500 €                     |
| <b>8</b>  | TI KADAN'S                  | 2 500 €                     |
|           |                             |                             |
| <b>N°</b> | <b>ASSOCIATION DE DANSE</b> |                             |
| <b>1</b>  | AIGLE DE PELLETIER          | 1 000 €                     |
| <b>2</b>  | ALLEGRIA                    | 1 000 €                     |
| <b>3</b>  | CADENCE KREOL               | 1 000 €                     |
| <b>4</b>  | CLUB OMASS                  | 1 000 €                     |
| <b>5</b>  | COLLECTIF VACANCES          | 1 000 €                     |
| <b>6</b>  | NELLY                       | 1 000 €                     |
| <b>7</b>  | PANACHE                     | 1 000 €                     |
| <b>8</b>  | RACINE ACAJOU               | 1 000 €                     |
| <b>9</b>  | RACINE STE LUCIE            | 1 000 €                     |
| <b>10</b> | SENIORS SERVICES            | 1 000 €                     |
| <b>11</b> | TCHE KAMPECH                | 1 000 €                     |
|           | <b>TOTAL</b>                | <b>31 000 €</b>             |

Délégation à Monsieur le Maire pour procéder pour le règlement des dépenses.

*Adopté à l'unanimité*

## **INFORMATION**

### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **PRESENTATION DU PROGRAMME DU CARNAVAL 2019**

#### **MARCHES PUBLICS**

#### **ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE OU MARCHES ORDINAIRES**

Information du Conseil Municipal sur les marchés accords-cadres passés selon les Procédures Formalisées, les Procédures Adaptées et les avenants en application des délégations approuvées par DCM 14/04-76 du 15 avril 2014 modifiée par la DCM 14/07-05 du 26 juin 2014.

## Information du Conseil Municipal

Sur les marchés passés par Délégation du Conseil Municipal  
(DCM-14/04-76 du 15 avril 2014 modifiée par la DCM-14/07-05 du 26 juin 2014)

### Liste des accords-cadres à bons de commande ou marchés ordinaires

| ACCORD-CADRE MARCHÉ  | Titulaire                | Objet  | Procédure                                  | Forme              | Nature     | Acte pris par Délégation du CM       | Notifié le | Montant offre (TTC(€))  | Montant Mini Annuel TTC(€) (1 <sup>ère</sup> période) | Montant Maxi Annuel TTC (€) (1 <sup>ère</sup> période) |
|--|--------------------------|--|--|--------------------|------------|--------------------------------------|------------|---|---|--|
| 2018-018<br>Service Parc Matériel et Transport                 | <b>TOTAL CARAIBES SA</b> | Fourniture et livraison de carburants en vrac pour le compte du groupement d'achat constitué de la CACEM et du SMTVD | AOO  | A bons de commande | Fourniture | <b>Procédure lancée par la CACEM</b> | 09/02/2018 | <b>Quantité Sans Plomb 38 000 Litres Gas oil 140 000 litres</b> |   |  |
| 2018-045<br>Service Parc Matériel et Transport                 | <b>SORELOC</b>           | Achat de véhicules Lot n°02 : camionnette à benne équipée d'une grue   | Procédure concurrentielle avec négociation | Ordinaire          | Fourniture | DGS-18/181 du 10/10/2018             | 09/11/2018 | 52 900.00   |   |  |
| 2018-046<br>Service Parc Matériel et Transport                 | <b>WI MAT</b>            | Achat de véhicules Lot n°03 : camionnette équipée d'une nacelle  | Procédure concurrentielle avec négociat°   | Ordinaire          | Fourniture | DGS-18/N°195 du 25/10/2018           | 30/10/2018 | 91 682.50   |   |  |
| 2018-048<br>Service Etudes et Suivi des travaux à l'entreprise | <b>CARAIB MOTER</b>      | Fourniture de transport et( mise en œuvre d'enrobés sur le réseau de la voirie communale                             | MAPA                                       | A bons de commande | Travaux    | DGS-18/N°202 du 31/10 /2018          | 20/11/2018 |   | 300 000.00  | 1 200 000.00   |
| 2018-050<br>Service Bâtiment et logistique                     | <b>METALLERIE 97 SAS</b> | Travaux de réparation de la dalle des archives du nouvel hôtel de ville  | MAPA                                       | Ordinaire          | Travaux    | DGS-18/N°205 du 12/11 /2018          | 23/11/2018 | 105 887.32  |   |  |
| 2018-051<br>Service logistique                                 | <b>AGLM</b>              | Acquisition de matériels pour le service logistique  | MAPA                                       | Ordinaire          | Fourniture | DGS-18/N°206 du 12/11 /2018          | 20/11/2018 | 36 277.41   |   |  |



### Information du Conseil Municipal

Sur les marchés passés par Délégation du Conseil Municipal  
(DCM-14/04-76 du 15 avril 2014 modifiée par la DCM-14/07-05 du 26 juin 2014)

## Liste des accords-cadres à bons de commande ou marchés ordinaires

| ACCORD-CADRE MARCHÉ                               | Titulaire                                   | Objet   | Procédure | Forme              | Nature     | Acte pris par Délégation du CM | Notifié le | Montant offre (TTC(€))                            | Montant Mini Annuel TTC(€) (1ère période)          | Montant Maxi Annuel TTC (€) (1ère période)          |
|---|---|---|-----------|--------------------|------------|--------------------------------|------------|---|--|---|
| 2018-052<br>Service Bâtiment et logistique        | <b>DOUBLET SAS</b>                          | Acquisition de matériels pour le service logistique<br>Lot n°02 : barrière de sécurité en acier galvanisé   | MAPA      | Ordinaire          | Fourniture | DGS-18/209<br>du 12/11/2018    | 27/11/2018 | 17 040.00   |  |   |
| 2018-053<br>Service Bâtiment et logistique        | <b>EUROPODIUM SAS</b>                       | Achat de véhicules<br>Lot n°03 : entoilage complet pour podium mobile<br>Lot n°04 : kit de plancher prédécoupé  | MAPA      | Ordinaire          | Fourniture | DGS-18/N°207<br>du 12/11/2018  | 21/11/2018 | Lot n°03<br>12 069.49<br><br>Lot n°04<br>4 412.87 |  |   |
| 2018-054<br>Service suivi de la commande publique | <b>POINT MAT MASTER</b>                     | Fourniture et livraison d'articles de matériaux et d'articles divers<br>Lot n°01 : ciment et carrelage<br>Lot n°02 : matériaux de construction et d'articles divers | AOO       | A bons de commande | Fourniture | DGS-18/N°208<br>du 12/11/2018  | 22/11/2018 |   | Lot n°01<br>20 000.00<br><br>Lot n°02<br>60 000.00 | Lot n°01<br>40 000.00<br><br>Lot n°02<br>180 000.00 |
| 2018-057<br>Service Environnement & Cadre de Vie  | <b>OFFICE NATIONAL DES FORETS (O.N..F.)</b> | Travaux de réhabilitation du Morne Cabri<br>Lot n° 01 : réfection (réparation) du platelage   | MAPA      | Ordinaire          | Travaux    | DGS-18/N°218<br>du 13/11/2018  | 08/01/2019 | 54 385,62   |  |   |



**Information du Conseil Municipal**  
*Sur les marchés passés par Délégation du Conseil Municipal*  
(DCM-14/04-76 du 15 avril 2014 modifiée par la DCM-14/07-05 du 26 juin 2014)

**Liste des titulaires des marchés subséquents**

**Fourniture et montage de pneus- chambre à air- valves et prestations diverses**

| N°<br>ACCORD-CADRE<br>(AC) | N°<br>MARCHESUBSEQUENT(MS)<br>Lot 1   | TITULAIRE         | MONTANT OFFRE<br>(€TTC) | DATE DE DECISION<br>D'ATTRIBUTION |
|----------------------------|---|-------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| AC 2017-018 L1             | <b>MS006 L1</b><br>Fourniture et montage de pneus- chambre à air- valves<br>et prestations diverses<br>Lot 1 : Véhicules de tourisme de -3.5 t et véhicule tout terrain   | <b>PNEUS CASH</b> | <b>918.56</b>           | <b>16/11/2018</b>                 |
| AC 2017-021 L2 L3          | <b>MS005 L2</b> - véhicules utilitaires<br>Fourniture et montage de pneus- chambre à air- valves<br>et prestations diverses<br>Lot n° 02 : véhicules utilitaires (camionnette – fourgon)<br><b>MS004 L3</b> (camions)<br>Lot n° 03 : Poids lourds et engins | <b>MATADOR</b>    | <b>1 041.73</b>         | <b>16/11/2018</b>                 |
| AC 2017-019 L3             | <b>MS004 L3</b> (engins)<br>Fourniture et montage de pneus- chambre à air- valves<br>et prestations diverses<br>Lot n° 03 : Poids lourds et engins  | <b>SOMAREC</b>    | <b>2 292.70</b>         | <b>16/11/2018</b>                 |



**Information du Conseil Municipal**  
*Sur les marchés passés par Délégation du Conseil Municipal*  
(DCM-14/04-76 du 15 avril 2014 modifiée par la DCM-14/07-05 du 26 juin 2014)

**Liste des titulaires des marchés subséquents**

**Transport de personnes et prestations associées**

**Lot n°01 : Europe**

| <b>N°<br/>ACCORD-CADRE<br/>(AC)</b> | <b>N°<br/>MARCHESUBSEQUENT(MS)<br/>L (Lot)</b> | <b>TITULAIRE</b>                | <b>MONTANT OFFRE<br/>(€TTC)</b> | <b>DATE DE DECISION<br/>D'ATTRIBUTION</b> |
|-------------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|---|
| <b>2017-025</b>                     | MS N° 62<br>Billet avion FDF Paris             | <b>AIR FRANCE</b>               | 538.56                          | 13/11/2018                                |
| <b>2017-026</b>                     | MS N° 48<br>Billet avion FDF Paris             | <b>AVS VOYAGES</b>              | 1 543.56                        | --  |
| <b>2016-027</b>                     | MS N° 34 à 61<br>Billet avion FDF Paris        | <b>ROGER ALBERT<br/>VOYAGES</b> | 20 813.35                       | du 26/08/2018<br>au 12/11/2018            |



### Information du Conseil Municipal

Sur les marchés passés par Délégation du Conseil Municipal  
(DCM-14/04-76 du 15 avril 2014 modifiée par la DCM-14/07-05 du 26 juin 2014)

### Liste des titulaires des marchés subséquents

#### Transport de personnes et prestations associées-

#### Lot n°02 : Autres destinations

| N°<br>ACCORD-CADRE (AC) | N° MARCHESUBSEQUENT(MS)<br>Lot 2                 | TITULAIRE  | MONTANT OFFRE<br>(€TTC) | DATE DE DECISION<br>D'ATTRIBUTION |
|-------------------------|--|------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 2016-025                | MS N° 29 - 30<br>Billet avion FDF Port au Prince | AIR FRANCE | 2 160.98                | 08/11/2018                        |

| N°<br>ACCORD-CADRE (AC) | N° MARCHESUBSEQUENT(MS)<br>Lot 2            | TITULAIRE   | MONTANT OFFRE<br>(€TTC) | DATE DE DECISION<br>D'ATTRIBUTION |
|-------------------------|---|-------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 2016-026                | MS N° 27<br>Billet avion FDF Pointe à Pitre | AVS VOYAGES | 236.91                  | 11/10/2018                        |

| N°<br>ACCORD-CADRE (AC) | N° MARCHESUBSEQUENT(MS)<br>Lot 2   | TITULAIRE               | MONTANT OFFRE<br>(€TTC) | DATE DE DECISION<br>D'ATTRIBUTION |
|-------------------------|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 2016-027                | MS N° 25 – 26 – 28<br>Billet avion FDF Cayenne<br>Billet avion FDF Cayenne (Frais de modification)<br>Billet avion FDF Cayenne | ROGER ALBERT<br>VOYAGES | 848.50                  | Du 19/09/2018<br>Au 17/10/2018    |